

## CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal a été convoqué le 19 octobre 2018 pour le jeudi 25 octobre 2018 à 20 h 30.

Ordre du jour joint à la convocation.

### **Compte rendu Conseil Municipal**

**Séance du 25 octobre 2018**

N° 49

#### **Présents :**

Mr Jean-Yves FLOCHON, Maire,

Mr CARTE Claude, Mme DUFOUR Françoise, Mr POMMERUEL Christian, Mme TAVEL Cécile, Adjoint.

Mr CHABAUD Gilbert, Mmes PONCETY Claire, FROMENT Josette, Mrs BERTEAUX Pascal, BRANCHE Pascal, Mme FRANCK Isabelle, Mrs RICHONNIER Romuald, PIVET Sylvain, Mme NAGA Cécile, Mr COQUELET Christophe, Mmes ECOCHARD Laurence, MICHAUD Gaëlle.

**Excusés :** Mme TRENTESAUX Claudine, Mr BOURGIER Jean-Jacques, Mr PERROT Marc, Mme EPITALBRA Aude, Mr GABET-ROUGEMONT Patrick.

**Absente :** Mme MOREL Rachel.

Mme TRENTESAUX Claudine a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mme TAVEL Cécile.

Mr BOURGIER Jean-Jacques a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mr POMMERUEL Christian.

Mr PERROT Marc a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mme FROMENT Josette.

Mme EPITALBRA Aude a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mme PONCETY Claire.

Mr GABET-ROUGEMONT Patrick a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mme FRANCK Isabelle.

Mr Jean-Yves FLOCHON, Maire, déclare ouverte cette séance n° 49 sous sa présidence.

Il est procédé, conformément à l'article L121-14 du Code des Communes, à la nomination d'un secrétaire de séance : Madame Cécile TAVEL est nommée secrétaire de séance.

Le conseil adopte à l'unanimité les comptes rendus des séances du 20 septembre et 18 octobre 2018.

### **QUESTION N°1 – Finances, Personnel Communal, Communauté de Communes, Communication (J.Y.FLOCHON)**

#### **1.1. – Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse :**

Monsieur le Maire expose que le Conseil de Communauté, lors de sa séance du 17 septembre 2018, a approuvé l'extension des compétences de la Communauté d'Agglomération et une modification de ses statuts en raison de :

- la nécessité, dans un souci de cohérence et de bonne gestion, de faire coïncider les dates de transfert des compétences eau potable et assainissement collectif, et donc de changer la date de la prise de compétence relative à l'eau potable ;
- la nécessité induite par l'article 3 de la loi du 3 août 2018 d'inscrire la compétence eau pluviale en compétence optionnelle dès 2019 ;

#### **1. Concernant la compétence eau potable :**

La loi (article L. 5216-5 du CGCT modifié par la loi NOTRÉ du 7 août 2015) prévoit la prise de la compétence relative à l'eau par les Communautés d'Agglomération, en tant que compétence obligatoire, à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Cette date a été retenue dans les statuts de la CA3B.

Cependant les statuts mentionnent la date du 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour l'extension de la compétence facultative relative à l'assainissement collectif à l'ensemble du territoire de la CA3B, cette compétence étant actuellement exercée de manière territorialisée sur le périmètre des anciennes Communautés de Communes de La Vallière et de Bresse Dombes Sud Revermont. Il est à noter que l'assainissement devient aussi, de par la loi, une compétence obligatoire des Communautés d'Agglomération à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Cette compétence serait classée en compétence optionnelle pendant l'année 2019 puis dans les compétences obligatoires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Les études et le travail de préparation du transfert de l'eau et de l'assainissement mettent en évidence l'intérêt qu'il y aurait à effectuer le transfert des deux compétences à la même date. D'une part au plan technique, dans la mesure où un grand nombre d'équipements et de matériels sont communs aux deux compétences, et d'autre part au plan des ressources humaines puisque de nombreux agents, notamment ceux de la régie des eaux de Bourg en Bresse, exercent aujourd'hui leurs missions de façon mutualisée entre l'eau et l'assainissement. Enfin le pacte initial de création de la communauté d'agglomération prévoyait cette possibilité de date de transfert identique pour les deux compétences car la cohérence entre les deux compétences avait été pressentie.

Il conviendrait par conséquent de retenir la date du 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour la prise de compétence de l'eau potable par la CA3B, conjointement à l'extension de celle de l'assainissement collectif à l'ensemble du territoire de la CA3B.

## **2. Assainissement et eau pluviale :**

L'assainissement est déjà une compétence du fait de la fusion ; il est transféré au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

S'agissant de l'eau pluviale, l'article 3 de la loi du 3 août 2018 modifie la rédaction de l'article L.5216-5 du CGCT concernant les Communautés d'Agglomération. Dans cette nouvelle version prenant effet au 6 août 2018, il n'est plus mentionné le seul terme « assainissement » mais les termes suivants : « assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L. 2224-8 ». La compétence eau pluviale est toujours optionnelle en 2019 et devient obligatoire à partir de 2020.

Il convient donc que la CA3B inscrive dans ses statuts, en compétence facultative, la gestion des eaux pluviales urbaines pour pouvoir exercer cette compétence parallèlement à celle de l'assainissement dès 2019.

Décision : le Conseil municipal approuve à l'unanimité les extensions de compétences et la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse comme susmentionné.

## **3. Approbation du rapport de la CLECT relatif à l'évaluation des charges liées au transfert de la compétence GEMAPI/hors GEMAPI et fixation des attributions de compensation définitives 2018.**

Monsieur le Maire expose que l'arrêté préfectoral du 28/07/2017 prévoit le transfert de la compétence GEMAPI et hors GEMAPI aux établissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI) à compter de cette date. Ainsi, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) qui est chargée d'évaluer les conséquences financières des transferts de compétence entre les EPCI et leurs communes membres, devait rendre son rapport avant le 30/09/2018.

C'est ainsi que la CLECT s'est réunie le 18 septembre 2018 afin de fixer le montant des charges qui reviendront à la Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en Bresse dans le cadre du transfert de la compétence GEMAPI et hors GEMAPI en application de l'arrêté préfectoral du 28/07/2017.

Ces charges ont été évaluées sur la base des contributions syndicales 2017, soit selon les règles de droit commun en cas de contributions budgétaires, soit de façon « dérogatoire » en cas de contributions fiscalisées.

Par ailleurs, la CLECT a validé, pour les communes qui constatent en 2018 une baisse des contributions liées à la création du syndicat SR3A au 01/01/2018, une hausse du même montant de leurs AC définitives. Cette méthode de calcul ne relevant pas du droit commun, la CLECT a préconisé là aussi,

dans un souci d'équité et de neutralité financière, une procédure dite «dérogatoire» conduisant à une fixation libre des AC définitives 2018.

Ce rapport a été adopté à la majorité de la CLECT, ce qui permet désormais d'enclencher le processus délibératif qui aboutira à la fixation définitive par le Conseil communautaire des attributions de compensation pour l'exercice 2018.

Monsieur le maire précise que ce rapport est sans incidence sur le montant de l'attribution de compensation de la commune de Ceyzériat.

Décision : le Conseil municipal adopte à l'unanimité le rapport de la CLECT annexé à la présente délibération, qui détermine l'évaluation des charges au titre du transfert de la compétence GEMAPI et hors GEMAPI.

## **QUESTION N° 2 – Finances, Communauté de communes, Cadre de vie (C. CARTE)**

### **2.1. – Forêt**

#### ➤ Exploitation parcelles 18 et 19

La société EDE sous maîtrise de l'ONF, a terminé l'exploitation des 2 parcelles convenues. On peut la féliciter de la qualité du travail réalisé, à la faveur d'une météo très propice. Un volume de plus de 500 m3 est disposé sur des places à bois le long des traces existantes. Le cubage pour facturation sera déterminé conjointement en présence de l'ONF.

Restera la venue ultérieure d'une déchiqueteuse (vraisemblablement l'année prochaine) pour transformation en plaquettes destinées aux chaufferies.

Mr Carte précise que malgré le volume visuel important et une exploitation certes mécanisée mais faite avec précision et professionnalisme, une régénération naturelle de la forêt se fera aussi rapidement que toute parcelle faite par les affouagistes.

Les feuillus de valeur ainsi que les pins ont aussi été débardés et sont stockés également le long des traces dans l'attente d'une vente aux enchères qui s'effectuera pour les feuillus, le 30/11 à la salle des fêtes de Ceyzériat.

La réussite de cette expérience donne idée future pour l'exploitation en partie de la montagne (sur les 40 ha situés au bois Damien) sur la commune de Ramasse. En effet, très peu voire aucun affouagiste, ne se déplacera là-haut alors que pour ces engins mécanisés, les dénivelés et la roche ne gênent en rien. Qui plus est, le bois y est généreux et demande à être jardiné.

#### ➤ Affouage 2018

Les limites d'inscription approchent (fin de ce mois) et guère plus de 30 affouagistes sont inscrits.

Il y a donc bien confirmation d'une baisse des acteurs due à un vieillissement des intéressés.

Cela conforte le besoin de trouver d'autres pistes permettant le suivi de notre plan d'aménagement de la forêt.

#### ➤ Réglementation véhicules

Nombreuses sont les personnes qui profitent du bien-être de la forêt. On constate que beaucoup de véhicules se garent le long des traces et cela a plusieurs fois gêné les travaux forestiers de débardage sur le circuit aménagé à cet effet. Monsieur CARTE propose donc de faire évoluer la réglementation existante en lien avec l'ONF.

## **2.2. – Plateau sportif Domagne**

Monsieur CARTE rappelle au conseil qu'en début d'année, il avait alerté celui-ci au sujet de la dégradation de la double haie d'épicéas située entre les deux terrains de football, due à la présence des insectes bostryches de la famille des scolytes. Leur présence s'est accrue avec les évolutions de température. 8 épicéas étaient déjà secs et, après une ultime visite avec des professionnels, il a été constaté que la totalité des 30 spécimens était infectée (présence d'écorces qui se détachent du tronc). Nous avons donc profité de la présence des engins mécanisés pour demander un devis complémentaire et faire abattre la totalité des arbres.

La société EDE a accepté cette tâche réalisée en une matinée pour un coût très attractif de 2 300 €. Les grumes exploitables ont pu aussi être incluses dans le lot de vente des pins et seront débardées directement sur place.

Les fraîches, très volumineuses ont été brûlées sur place avec une participation active de l'équipe technique communale que Monsieur CARTE remercie, et il reste uniquement à faire passer un broyeur de l'ONF (devis en cours) pour grignoter les souches et pouvoir semer en pelouse.

Il s'avère qu'il ne sera pas forcément nécessaire de replanter car ces épicéas cachaient bouleaux et pins sylvestres qui assurent d'ores et déjà un cadre paysager conséquent à proximité des terrains.

A voir et valider avec le temps.

## **QUESTION N° 3 – Travaux, voirie, bâtiments communaux et sécurité (J.J. BOURGIER)**

### **3.1. – Commission travaux du 8 octobre 2018 :**

Monsieur Jean-Jacques Bourgier étant absent, il présentera le compte rendu de la commission au conseil municipal de novembre.

## **QUESTION N° 4 – URBANISME (C. POMMERUEL)**

### **4.1. – Commission du 22 octobre 2018**

Mr Christian POMMERUEL fait le compte rendu de cette commission :

#### **PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF**

SEMCODA et Commune de CEYZERIAT  
Sur un terrain situé Rue Jérôme Lalande  
Parcelle(s) N° 877, 860, 537 & 536 Section AL située(s) en zone UBb  
D'une superficie totale de 14821 m<sup>2</sup>  
POUR DIVISION PARCELLAIRE ENTRAINANT PC VALANT DIVISION

#### **DÉCLARATIONS PRÉALABLES**

MOLARD Jocelyne  
Sur un terrain situé route de Tréconnas  
Parcelle(s) N° 120, 140, 123, 360, 690, 693, 695 & 962 Section AM située(s) en zone UBa et 2AU

D'une superficie totale de 16605 m<sup>2</sup>  
POUR DIVISION EN VUE DE CONSTRUIRE

MIREY Geoffray  
Sur un terrain situé 97 rue Samuel Guichenon  
Parcelle(s) N° 2026 Section A située(s) en zone 1AU  
D'une superficie totale de 591 m<sup>2</sup>  
POUR L'INSTALLATION D'UNE PERGOLA BIOCLIMATIQUE

PERRAT DIT JANTON Jean-Noël  
Sur un terrain situé 27 rue Gabriel Vicaire  
Parcelle(s) N° 686 Section AL située(s) en zone UA  
D'une superficie totale de 210 m<sup>2</sup>  
POUR L'INSTALLATION D'UN CARPORT

PERROT Marc  
Sur un terrain situé 30 rue des Lys  
Parcelle(s) N° 557 Section AM située(s) en zone 1AU  
D'une superficie totale de 987 m<sup>2</sup>  
POUR LA POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES INTÉGRÉS EN TOITURE

TOMAS TOURNIER Christel  
Sur un terrain situé 37 rue Joseph Bernier  
Parcelle(s) N° 221 Section AL située(s) en zone UA  
D'une superficie totale de 105 m<sup>2</sup>  
POUR LA POSE DE 3 VÉLUX EN TOITURE

CONSTANTIN Jean  
Sur un terrain situé 11 rue de Savoie  
Parcelle(s) N° 376 Section AL située(s) en zone UA  
D'une superficie totale de 118 m<sup>2</sup>  
POUR LE RAVALEMENT DE FAÇADE EN PIERRES APPARENTES

BERRY Sylvie  
Sur un terrain situé 10 rue Jérôme Lalande  
Parcelle(s) N° 262 Section AL située(s) en zone UA  
D'une superficie totale de 377 m<sup>2</sup>  
POUR LE RAFRAICHISSEMENT DE LA FAÇADE ET LA MODIFICATION DE COULEUR DES BOISERIES

### **DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER**

Demande de Maître Barbara BREUIL  
Sur un terrain situé 724 route de Tréconnas  
Parcelle(s) N° 221 Section AC située(s) en zone UAa  
D'une superficie totale de 90 m<sup>2</sup>  
VENTE CONSORTS GIVORD / TONDÉREAU

Demande de Maître Barbara BREUIL  
Sur un terrain situé 37 rue Joseph Bernier  
Parcelle(s) N° 221 Section AL située(s) en zone UA  
D'une superficie totale de 105 m<sup>2</sup>  
VENTE DESPLANCHES - PISANELLO / TOMAS-TOURNIER CHRISTEL

Demande de Maître Barbara BREUIL  
Sur un terrain situé Lotissement La Fontaine  
Parcelle(s) N° 396, 397, 398 & 399 Section AI située(s) en zone UBa

D'une superficie totale de 1159 m<sup>2</sup>  
CESSION LOTISSEMENT / ASL

Demande de Maître Barbara BREUIL  
Sur un terrain situé rue Charles Guillon  
Parcelle(s) N° Lot N° 9 Section AM située(s) en zone UBa  
D'une superficie totale de 811 m<sup>2</sup>  
VENTE AFA / PEREZ

Demande de Maître Barbara BREUIL  
Sur un terrain situé rue Charles Guillon  
Parcelle(s) N° Lot N° 7 Section AM située(s) en zone UBa  
D'une superficie totale de 842 m<sup>2</sup>  
VENTE AFA / BADOUX

Demande de Maître Barbara BREUIL  
Sur un terrain situé rue Charles Guillon  
Parcelle(s) N° Lot N° 5 Section AM située(s) en zone UBa  
D'une superficie totale de 894 m<sup>2</sup>  
VENTE AFA / RENAUD

Demande de Maître Barbara BREUIL  
Sur un terrain situé rue Charles Guillon  
Parcelle(s) N° Lot N° 3 Section AM située(s) en zone UBa  
D'une superficie totale de 925 m<sup>2</sup>  
VENTE AFA / MORAND

Demande de Maître Barbara BREUIL  
Sur un terrain situé rue Charles Guillon  
Parcelle(s) N° Lot N° 2 Section AM située(s) en zone UBa  
D'une superficie totale de 919 m<sup>2</sup>  
VENTE AFA / FAIVRE

Demande de Maître Barbara BREUIL  
Sur un terrain situé rue Charles Guillon  
Parcelle(s) N° Lot N° 10 Section AM située(s) en zone UBa  
D'une superficie totale de 989 m<sup>2</sup>  
VENTE AFA / DIAF

<p style="text-align: center;"><b><u>QUESTION N° 5 – Vie scolaire, enfance, bibliothèque</u></b> <b>(C. TRENTESAUX excusée)</b></p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### **5.1. – A.G. Sou de Ecoles**

En l'absence de Madame Trentesaux, Madame Froment fait le compte rendu de cette assemblée générale qui a eu lieu le vendredi 28 septembre dernier.

Le bilan des activités de l'année est positif puisque de nombreuses manifestations ont été organisées :

- le café des parents le 13 octobre ;
- la fête d'Halloween avec distribution de lampions et défilé dans les rues du village le 31 octobre ;
- la farfouille le 15 novembre ;
- le Loto le 3 décembre ;
- la vente de sapins le 17 décembre ;

- la participation à la foire aux vins en avril, ainsi que la boum qui a eu lieu au centre festif à la suite du carnaval organisé par le CME ;
- la fête des écoles le 30 juin dont la fréquentation a été moindre notamment à cause de la coupe du monde de foot (malgré l'écran géant installé sous le préau). A ce propos les membres du Sou souhaiteraient une implication des enseignants pour espérer une plus grande participation des parents.

Le Sou verse une somme de 750 € par classe destinée principalement à financer les activités, les sorties et les voyages.

Le solde de cette année est positif avec 1236,24 €. A noter que sur le livret A il y a à ce jour 20134,41€.

C'est donc une association qui se porte bien et qui est très motivée et très active. Malheureusement, elle peine à recruter des bénévoles toujours de moins en moins nombreux. Elle constate que les parents ne semblent n'être que des consommateurs. Pour exemple à cette AG, hormis les membres du sou les enseignants et les représentants de la mairie, il n'y avait que 4 parents sur 245 familles ! C'est déconcertant mais malgré cela l'équipe reste dynamique.

A noter les prochaines manifestations programmées : la farfouille le 11 novembre et le loto le 10 février 2019.

## **5.2. – Conseil municipal d'enfants.**

Les activités du CME continuent et sont actuellement centrées sur les travaux de la pièce de théâtre « 14 – 18 » qui sera jouée le 10 novembre lors de l'inauguration de l'exposition « Hommages ».

Les enfants du CME actuel sont accompagnés d'anciens jeunes élus et d'enfants de l'école. Jean Marc Gau est omniprésent pour ce spectacle.

Le travail est collégial et beaucoup de soutien des parents, grands-parents, foyer de l'amitié et autres personnes ponctuellement, permettront de présenter un spectacle de qualité.

Les élections pour le renouvellement de la moitié des membres du CME seront organisées durant la seconde moitié du mois de novembre.

# **QUESTION N° 6 – Associations sportives, collègue, CCAS** **(C. TAVEL)**

## **6.1. – Assemblée de la Boule de Ceyzériat**

Madame Tavel rappelle que l'association comprend 25 licenciés dont 6 licences loisirs.

Cinq tournois ont été organisés dont 4 officiels.

Les résultats sportifs sont en demi-teinte. Seule une équipe atteint le championnat de l'Ain en 4<sup>ème</sup> division.

Remerciement est fait aux sponsors et à la commune.

Rapport financier :

Résultat de + 136,30 euros (il provient de la buvette car les licences ne couvrent pas les frais de licences, d'affiliation, d'assurances).

Les disponibilités de l'association au 15 septembre s'élèvent à la somme de 5188,08 euros.

## **6.2. – Rencontre avec les associations sportives**

Madame Tavel donne le compte-rendu de la rencontre avec les associations sportives occupant le site de Domagne :

Le volley et le badminton étaient absents, mais il y a eu un échange convivial et amical entre le basket, le foot, le tennis et la municipalité.

Il a été rappelé les règles du bon fonctionnement de ce site qui est très occupé chaque jour de 8h à 23h30.

Les associations ont pu échanger sur le calendrier des manifestations et sur leur fonctionnement et leurs demandes :

- Loquets mis à l'intérieur pour les vestiaires foot ainsi que sur le vestiaire arbitres.
- Un placard libéré par le basket pour le tennis.
- Rangement des locaux.

## **QUESTION N° 7 – Associations culturelles, actions patrimoniales, événementiel (F. DUFOUR)**

Madame Dufour donne le compte rendu de ces assemblées générales auxquelles elle a participé :

### **7.1. – A.G. Créa'tout va**

Cette assemblée générale s'est déroulée le 25 septembre 2018.

L'association propose de nombreuses activités à ses 66 participantes.

L'exposition annuelle a connu du succès et mis à l'honneur une tradition patrimoniale « le bonzaï » fort appréciée des visiteurs. Un cours de calligraphie a été proposé et sera reconduit. Le bilan financier affiche un petit bénéfice de 72,50 euros mais il faut se rappeler qu'il indiquait auparavant un négatif de 530 euros. Des efforts ont donc été réalisés sans nuire à la qualité des prestations.

Au 31 août 2018 l'association possède un avoir de 9014,90 euros qui lui permettrait de couvrir une année complète de fonctionnement. La Mairie a été remerciée pour la mise à disposition de sa salle et la subvention qui lui a été octroyée. Elle est sollicitée pour l'utilisation de l'ascenseur par une personne à mobilité réduite qui via la petite salle de danse, rejoindra leur local.

Le Conseil d'administration connaît 2 démissions et passe ainsi de 13 à 11 membres. Madame Deshenry souhaite la mise en place d'une co-présidence puisqu'elle cèdera sa place en 2019-2020.

Pour 2018-2019, toutes les inscriptions ne sont pas terminées. Les cours existants sont reconduits. S'y ajoute une action ponctuelle d'art floral programmée le 21 décembre 2018 : « Bouquet de Noël ». Quant à l'exposition annuelle, elle est programmée le samedi 15 et le dimanche 16 juin dans les salles de l'Ancienne Mairie jugées plus favorables à cette prestation.

La Mairie remercie l'Association pour sa participation à la journée des associations de ce début septembre, son engagement pour accompagner la fête de la Grand Margot en octobre, la diversité des activités proposées et l'ambiance conviviale qui règne dans les cours amenant des personnes de la région lyonnaise à venir jusqu'à Ceyzériat pour participer au cours convoité. Elle remercie les bénévoles qui contribuent au fonctionnement des cours dispensés et au bon fonctionnement de cette association.

### **7.2. – A.G. Rythm'danse du 5 octobre 2018**

Madame Leduc présente rapidement aux nouvelles venues l'association créée en octobre 1983 dont le bureau ne comporte que des bénévoles.

Le rapport d'activités fait apparaître une augmentation des inscrits portés à 168 danseurs encadrés par 4 professeurs. Pour cette année écoulée, la tombola mise en place a connu du succès tout comme le gala annuel proposé le 19 juin 2018. De nombreuses et prestigieuses récompenses ont été obtenues par les élèves de Madame Josie Camozzi. Une nouveauté : leur participation au concert de l'harmonie de St Martin du Mont.

Des efforts ont été faits pour améliorer la communication via « facebook ».

Le bilan financier affiche un résultat positif de 4 486 euros. L'actif de l'association est de 27 689 euros et permet d'avoir une avance d'une année de fonctionnement.



La Mairie est remerciée pour l'octroi des 1 700 euros de subvention, les travaux effectués et la mise à disposition d'une salle vestiaire.

Pour 2018-2019, le nombre de danseurs est en augmentation. Il s'élève à 200 danseurs. 2 cours supplémentaires sont dispensés : l'un concerne une initiation à la danse classique, l'autre le yoga pour des jeunes de 6 à 12 ans. Les élèves relèvent de plusieurs communes.

Au bureau, la trésorière et la vice trésorière sont démissionnaires. Après appel à candidature, personne ne se manifestant, l'association s'achemine vers une assemblée générale extraordinaire avec risque de cessation de cette association.

La mairie de Ceyzériat, après avoir félicité « Rythm'Danse » pour la clarté et la santé de son budget, les efforts faits pour répondre aux attentes des danseurs, le plaisir et la qualité qui prévalent lors de la prestation annuelle, espère qu'une solution sera trouvée pour permettre la poursuite de cette offre à la population.

### **7.3. – A.G. Union Musicale du 19 octobre 2018**

Le Président a commencé cette réunion lors du rapport moral en remerciant les nombreux musiciens présents et les différents dirigeants des groupes musicaux constitués, ainsi que :

- le Conseil municipal pour la subvention qui leur a été allouée,
- la Maison de la Musique pour les liens constitués avec leur structure.

Il a ensuite salué le retour de Myriam Ballivet après ses ennuis de santé.

Après deux années de baisse des effectifs, l'Union Musicale accueille de nouveaux arrivants : 4 adultes et 3 jeunes issus de la Maison de la Musique.

Il annonce un renouvellement de bureau pour l'année à venir.

Le bilan des activités est riche. Durant l'année écoulée les manifestations ont été nombreuses : Grand Margot 2017, loto annuel, commémorations du 11 novembre et du 8 mai, Sainte Cécile, concert de Noël, messe de la Saint Blaise à Revonnas, fête des conscrits, inauguration de la Foire aux vins, concert de printemps, fêtes de la musique à Bourg en Bresse, de l'École de la Maison de la Musique, du 14 juillet à Domagne accompagné du concours de boules, festival de Saint Trivier de Courtes, vente de bugnes. Le bilan de ces manifestations a rapporté un bénéfice de 4136,37 euros. Parmi toutes ces actions la subvention exceptionnelle d'aide à la sonorisation et le bénéfice réalisé ont favorisé l'achat de banderoles et l'investissement dans du matériel coûteux (timbales). Le bilan général est négatif certes, mais l'association possède sur son compte des avoirs suffisants pour faire face à ces investissements.

Les projets restent nombreux : commémoration du 11 novembre, sainte Cécile, concert de Noël avec participation de Cerdon le 21 décembre, le 9 mars vente de bugnes, le 25 mai concert de printemps en lien avec Rythm' Danse, fête de Quartier à « la Ville », le 7 juillet festival de Coligny, une venue à la Maison de Retraite.

Enfin Emmanuel Danjean confirme après 8 saisons de Présidence vécues avec beaucoup de plaisirs son départ du bureau et annonce la venue de Sonia Gonnet au Conseil d'administration.

Quant à elle la Mairie a souligné le succès des manifestations auprès du public, la qualité et la diversité des prestations musicales proposées par les groupes constitués, l'acceptation de la date et la réussite du 14 juillet 2018, la convivialité et l'ambiance au sein de l'association. Elle apprécie l'ouverture vers d'autres associations de la ville et les liens tissés avec la Maison de la Musique favorisés par les deux présidences. Enfin elle a remercié M. Danjean pour son implication au sein de cette association et le dialogue qui a toujours existé avec la représentation municipale.

### **7.4. – Commémoration du 11 novembre, projet « Hommages »**

Madame DUFOUR rappelle aux conseillers que leur présence est vivement souhaitée selon les disponibilités de chacun :

- pour accompagner les élèves au cimetière
- participer au défilé
- être présent à la cérémonie

- participer à la surveillance de l'exposition.  
Elle les remercie d'avance pour leur présence à cette manifestation municipale.

## **QUESTION N° 8 – Questions diverses**

### **8.1. – Etablissement public foncier**

Monsieur le Maire informe le conseil que le Conseil d'administration de l'EPFL s'est prononcé favorablement sur deux nouvelles acquisitions situées à proximité du collège : la première fait partie de la succession de Monsieur René Jolliet et la seconde appartient aux consorts Collet.

### **8.1. – Demandeurs d'emploi septembre 2018**

H	F	I	N.I.	Total
81	75	127	29	156

La prochaine séance du Conseil est fixée au jeudi 29 novembre 2018 à 19 h 30.

Le Maire,

Les Adjoints,

Les Conseillers,